



Groupe d'Etats contre la corruption
Group of States against corruption

DIRECTION GENERALE DES DROITS DE L'HOMME ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
DIRECTION DES MONITORINGS



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 18 novembre 2010

Greco (2010) 20F

48^e réunion plénière du GRECO
(Strasbourg, 27 septembre – 1er octobre 2010)

Rapport de synthèse

I. Ouverture de la Réunion

1. La 48^e Réunion plénière est présidée par M. Drago KOS (Président du GRECO, Slovénie) le lundi et par M. Marin MRČELA (Vice-Président du GRECO, Croatie) du mardi au vendredi, en l'absence du Président.
2. Le Président ouvre la réunion et souhaite la bienvenue à tous les représentants, avec une mention particulière pour les nouveaux venus. Il souhaite chaleureusement la bienvenue à la délégation de Saint-Marin lequel a adhéré au GRECO le 13 août 2010 en tant que 48^e membre. Le GRECO compte désormais en son sein tous les États membres du Conseil de l'Europe ainsi que les États-Unis d'Amérique. C'est là une évolution dont on peut légitimement se réjouir, et le statut du GRECO au sein du Conseil de l'Europe est passé de celui d'accord partiel élargi à celui d'accord élargi.
3. Le Chef de la délégation de **Saint-Marin** prend la parole pour dire combien ses autorités se réjouissent d'avoir rejoint le GRECO après une période de travaux préalables destinés à préparer aussi bien que possible la participation de Saint-Marin aux procédures du GRECO. Ses autorités attendent avec un vif intérêt d'entamer une coopération constructive avec leurs pairs et d'étudier les possibilités d'amélioration qu'il pourrait être nécessaire d'apporter aux normes nationales.
4. La liste des participants figure à l'Annexe I au présent rapport.

II. Adoption de l'ordre du jour

5. L'ordre du jour est adopté tel qu'il figure à l'Annexe II au présent rapport.

III. Informations fournies par le Président, les délégations et le Secrétaire Exécutif

6. Le **Président** informe la Plénière de sa participation aux manifestations suivantes :
 - la cérémonie organisée à Vienne les 2 et 3 septembre pour le lancement de l'Académie internationale de lutte contre la corruption (*International Anti-corruption Academy* - IACA) basée à Laxenburg (Autriche) – l'ouverture de cette institution est considérée par beaucoup comme une étape significative sur la voie d'une lutte encore plus déterminée contre la corruption ;
 - La Conférence informelle du Conseil de l'Europe réunissant les Ministres du Sport (Bakou, 22 septembre), au cours de laquelle, entre autres choses, une résolution sur « les matchs arrangés » a été adoptée. Dans ce texte, les Ministres ont fait référence au GRECO et invité le Conseil de l'Europe à élaborer une recommandation aux États membres sur la question. Dans le cadre de la préparation de sa présentation, le Président a réalisé que, dans un certain nombre d'États membres du GRECO, les « matchs arrangés » seraient couverts par les dispositions pénales sur la fraude ou la corruption ; en outre, de son point de vue, le niveau de sanctions prévues pour ces délits est suffisant pour qu'ils soient considérés comme un élément de criminalité organisée au sens de la Convention des Nations-Unies contre la criminalité transnationale organisée. Quoi qu'il en soit, les « matchs arrangés » ne peuvent pas être combattus uniquement par le biais des dispositions de droit pénal, et il faut donc un certain nombre d'autres mesures pour impliquer les organisations sportives et opérateurs de paris.

7. Le Président poursuit en passant en revue les conclusions de la dernière réunion du Bureau, détaillées dans le document Greco (2010) 18E revised – anglais seulement, et attire en particulier l'attention sur les décisions du Bureau concernant :
 - les « procédures de non-conformité » en cours pour le Troisième Cycle, dans le cadre desquelles, outre la demande d'un deuxième rapport de situation à fournir dans les 18 mois suivant l'adoption du premier rapport de conformité (Article 31 révisé, paragraphe 8.2., du Règlement intérieur), il pourrait s'avérer approprié d'appliquer des mesures supplémentaires au titre de l'article 32 du Règlement du GRECO si les États concernés n'apportent pas la preuve d'un progrès significatif ;
 - une compilation de déclarations sous forme de vidéos des membres du Bureau, qui seront préparées et mises sur le site Web du GRECO à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre la corruption (9 décembre) ;
 - plusieurs thèmes possibles ont été identifiés pour des tours de table/échanges de vues à organiser en 2011 : « prévention de la corruption au sein du pouvoir judiciaire », « prévention de la corruption dans le secteur privé » ou « éthique et police » ;
 - il a été décidé qu'un article de fonds sur le « sponsoring » sera inclus dans le onzième Rapport général d'activités du GRECO (2010).
8. Le **Secrétaire exécutif** informe la plénière que la ratification par les autorités du Belarus de l'accord avec le Conseil de l'Europe concernant les privilèges et immunités des représentants des membres du GRECO et des membres des équipes d'évaluation est en cours, mais que le Belarus rejoindra le GRECO à terme ; il part de l'hypothèse que ce pays fera l'objet d'une évaluation courant 2011. Le Kazakhstan a manifesté à nouveau son intérêt à coopérer avec le GRECO. L'Article 4, paragraphe 4 du Statut du GRECO prévoit que les États non-membres du Conseil puissent être invités par le Comité des Ministres à adhérer au GRECO même s'ils ne sont pas parties à une ou plusieurs des conventions relevant du champ d'action de ce dernier. La question sera discutée plus tard dans la semaine par la plénière (voir paragraphe 51 ci-dessous).
9. Le Secrétariat avait participé à Vienne, du 28 juin au 2 juillet, à la première session du Groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations-Unies contre la corruption (UNCAC) de la Conférence des Etats parties à la Convention. A l'ouverture de la réunion, il avait été décidé qu'elle se déroulerait à huis clos et la présence de représentants d'organisations internationales (et d'ONG) n'était donc pas autorisée. Toutefois, la participation sera ouverte durant la deuxième partie de la session, prévue avant la fin de l'année, et au cours de laquelle trois jours seront consacrés à des discussions sur l'assistance technique en lien avec le processus de l'examen de l'application de l'UNCAC.
10. Le Groupe de travail chargé d'assister le GRECO dans la préparation du Quatrième Cycle d'Évaluation (WP-Eval IV) se réunira les 26 et 27 octobre et basera ses discussions sur un avant-projet du questionnaire préparé par le Secrétariat et examiné par la consultante auprès du Groupe de travail Mme Jane LEY (États-Unis d'Amérique).
11. Il a été jugé qu'il serait utile de donner aux collègues du secteur d'assistance technique au Conseil de l'Europe une possibilité de faire rapport à la Plénière une ou deux fois par an sur les travaux de fonds menés dans le cadre de programmes de coopération dans le domaine de la lutte contre la corruption. Au sein du Conseil de l'Europe, on s'attache particulièrement à faire le lien entre les activités de monitoring et l'assistance technique.

12. Avant de passer la parole aux délégations, le Président informe la plénière des récents développements en **Slovénie**. Un nouveau texte de loi, la Loi sur l'intégrité et la prévention de la corruption, est entré en vigueur en juin, ce qui constitue une avancée majeure par rapport à la législation antérieure. Pour la première fois, la question du lobbying a fait l'objet d'une réglementation et la Commission pour la prévention de la corruption s'est vue donner de nouveaux pouvoirs. Les Directeur et Directeur adjoint qui viennent d'être nommés prendront leur fonctions le 1^{er} octobre et la Commission a été le seul organe public dont le budget a été augmenté pour 2011.
13. La représentante de « **l'ex-République yougoslave de Macédoine** » informe la plénière du projet de législation modifiant la Loi anti-corruption qui a réduit la durée du mandat des membres actuels de la Commission d'État contre la corruption. On craint que l'intention soit d'élire de nouveaux membres sans avoir au préalable mis en place une procédure spécifique. De plus, le budget de la Commission a été réduit. La situation actuelle a déclenché un débat animé au niveau national. En revanche, la représentante est heureuse d'annoncer que la seule recommandation en suspens du Deuxième cycle a été mise en œuvre avec l'adoption d'une loi sur l'éthique pour les fonctionnaires. Le Rapport d'Évaluation du Troisième Cycle du GRECO a de plus été traduit dans la langue nationale et peut être consulté en ligne. Enfin, dans le contexte de la présidence actuelle du Comité des Ministres assumée par son pays, le ministère de la Justice tiendra une conférence intitulée "Lutte contre la corruption - le point et le bilan des activités nationales et internationales" (Ohrid, 15-16 octobre).
14. Le représentant de la **Géorgie** annonce qu'un Plan d'action anticorruption a été adopté. Conçu pour coordonner les efforts, en particulier dans les domaines de la prévention de la corruption, de la transparence et de la gouvernance électronique, il tient compte des recommandations formulées par des instances internationales et a été élaboré en collaboration avec des organisations de la société civile.
15. Le représentant de la **Fédération de Russie** informe la plénière qu'une analyse a été faite des résultats du premier Plan d'action national contre la corruption (2008-2010). Un projet de loi a été élaboré pour modifier divers aspects de la législation nationale contre la corruption. Un certain nombre de Décrets présidentiels ont été adoptés et une Commission a été établie pour la coordination des activités d'organes publics fédéraux et autres (sous la direction du Conseil présidentiel de lutte contre la corruption).
16. Le Vice-Président et Chef de la délégation de la **Croatie** fait un compte-rendu sur une conférence qui s'est tenue récemment pour discuter des conséquences de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne pour les juges, procureurs publics et les fonctionnaires du ministère de la Justice. Cet exercice a été des plus utiles, malgré le fait que la couverture médiatique de l'évènement se soit concentrée davantage sur le processus d'adhésion lui-même. La Croatie doit encore clore deux Chapitres des négociations, dont l'un est le Chapitre 23 (appareil judiciaire et droits fondamentaux), au sein duquel 21 jalons ont été fixés, un et demi seulement concernant les tribunaux/juges. Six concernent la lutte contre la corruption. Un concerne l'extension des réglementations sur le financement des partis politiques aux campagnes électorales. Un autre concerne le monitoring indépendant du financement politique. Un projet de loi, actuellement devant le Parlement, établit deux niveaux de monitoring, l'un au ministère des Finances, l'autre au Bureau de la Révision. Selon les normes du GRECO, le monitoring par le ministère des Finances ne serait pas considéré comme indépendant, et le jalon de l'UE aiderait à consolider l'établissement des deux niveaux de monitoring prévus dans le projet de loi. Les autres recommandations formulées par le GRECO

concernant le financement des partis politiques ont été prises en compte dans la nouvelle législation.

17. Le représentant du **Luxembourg** met l'accent sur une loi, déjà entrée en vigueur il y a quelques mois, relative aux techniques spéciales d'enquête (notamment l'observation et l'infiltration qui avaient fait l'objet de recommandations du GRECO au Luxembourg dans le Premier Cycle). Le processus d'adoption de la loi ratifiant le Deuxième Protocole additionnel à la Convention européenne sur l'entraide en matière pénale (STCE n° 182) en est à son stade final. De nouvelles dispositions légales concernant le blanchiment d'argent devraient également être finalisées dans les prochaines semaines. La décision d'ouvrir une procédure de non-conformité à l'égard du Luxembourg concernant le Troisième Cycle a donné lieu à une certaine agitation dans la presse, ce qui a permis d'informer celle-ci des travaux du GRECO et de sensibiliser, en particulier dans la sphère politique, à la nécessité de faire avancer la réforme dans le domaine du financement politique. Le projet de loi sur les incriminations, qui aux yeux du GRECO est plus ou moins conforme à la Convention pénale sur la corruption (STE 173), progresse également.
18. Le représentant de la **Bosnie-Herzégovine** informe la plénière que la nomination par le Parlement du Chef de l'organe de prévention anti-corruption et de deux adjoints aura lieu après les élections législatives, prévues dans sept jours. On espère qu'ils prendront leurs fonctions d'ici la fin de l'année.
19. Le représentant de **l'Espagne** informe la plénière que des modifications au Code pénal ont été adoptées pour le mettre en conformité avec les recommandations du GRECO concernant la corruption dans le secteur privé et son incrimination.

IV. Premier et Deuxième Cycles d'évaluation conjoints

20. Le projet de Rapport de conformité des Premier et Deuxième Cycles conjoints sur **Monaco** a été élaboré, en consultation avec les Rapporteurs désignés pour le Luxembourg et la Suisse, sur la base d'un Rapport de situation soumis par les autorités de Monaco. Les Rapporteurs communiquent à la plénière leurs observations concernant le projet de rapport.
21. Le rapport de conformité est adopté (Greco RC-I/II (2010) 3F) et Monaco est invité à en autoriser la publication dans les meilleurs délais¹. La communication de compléments d'information sur la mise en œuvre des recommandations en suspens devra intervenir avant le 30 avril 2012.
22. Le GRECO examine également le projet d'Addendum au Rapport de conformité des Premier et Deuxième Cycles conjoints sur **l'Azerbaïdjan**. Ce rapport est fondé sur les informations communiquées par les autorités du pays, comme demandé dans les conclusions du Rapport de conformité des Premier et Deuxième Cycles conjoints du GRECO. Après lecture, le GRECO adopte l'Addendum (Greco RC-I/II (2008) 4F Addendum) et conclut la procédure de conformité des Premier et Deuxième Cycles conjoints pour l'Azerbaïdjan. Les autorités sont invitées à autoriser la publication de l'Addendum dans les meilleurs délais.
23. Enfin, pour ce qui est des procédures des Premier et Deuxième Cycles conjoints, le GRECO note que les Chefs de délégation de ses membres les plus récents, le Liechtenstein et Saint-Marin, vont bientôt être contactés par le Secrétariat,

¹ Le Rapport de conformité des Premier et Deuxième Cycles conjoints sur Monaco a été rendu public le 13 octobre 2010.

proposant des dates pour les visites qui auront lieu en 2011 dans leurs pays dans le cadre des Premier et Deuxième cycles d'Évaluation conjoints.

V. Deuxième Cycle d'Évaluation

24. Le GRECO examine les projets d'Addenda aux Rapports de conformité du Deuxième Cycle concernant la **Moldova** et le **Portugal**. Ces rapports sont fondés sur les informations communiquées par les autorités de ces deux pays, comme demandé dans les conclusions du Rapport de conformité du Deuxième Cycle du GRECO. Après lecture, le GRECO adopte l'Addendum sur la Moldova (Greco RC-II (2008) 8F Addendum) et l'Addendum sur le Portugal (Greco RC-II (2008) 2F Addendum) et conclut les procédures de conformité du Deuxième Cycle concernant ces deux pays.
25. Le GRECO note avec satisfaction que les autorités concernées autorisent la publication de ces deux Addenda.

VI. Troisième Cycle d'Évaluation

26. La plénière procède à une lecture approfondie des projets de Rapport d'Évaluation du Troisième Cycle prévus pour adoption², avec la participation des Équipes d'Évaluation qui avaient effectué les visites dans les pays concernés.
27. A la suite d'une deuxième lecture des projets qui avaient été révisés à la lumière des discussions à l'occasion de la première lecture, le GRECO adopte les Rapports d'évaluation du Troisième Cycle sur l'**Azerbaïdjan** (Greco Eval III Rep (2010) 2F – Thèmes I et II), la **Bulgarie**³ (Greco Eval III Rep (2009) 7F – Thèmes I et II) et la **Serbie** (Greco Eval III Rep (2010) 3F – Thèmes I et II).
28. Les autorités de ces trois pays sont invitées à autoriser la publication de leurs rapports respectifs dans les meilleurs délais⁴ et la soumission de Rapports de situation sur la mise en œuvre des recommandations qui leur ont été adressées devra intervenir au plus tard pour le 30 avril 2012.
29. La plénière examine également le projet de Rapport de conformité du Troisième Cycle sur la **Lettonie** qui a été préparé, en consultation avec les Rapporteurs désignés au nom du Danemark et de la République Tchèque, sur la base d'un Rapport de situation soumis par les autorités de la Lettonie. Les Rapporteurs communiquent à la plénière leurs observations sur le projet de rapport de conformité.
30. Le rapport de conformité est adopté (Greco RC-III (2010) 6F) et la plénière prend note avec satisfaction que la Lettonie en autorise la publication. Le délai pour la soumission de compléments d'information sur la poursuite de la mise en œuvre des recommandations est fixé au 30 avril 2012.
31. La composition des Équipes qui seront chargées de l'Évaluation du Troisième Cycle de l'Autriche, l'Italie, Monaco, la Fédération de Russie, la Suisse et l'Ukraine – telle qu'elle figure dans le document Greco Eval III (2007) 1bil du 14 septembre 2010 – est approuvée.

² Lecture du Thème II "Financement des partis politiques", para. 98 et suivants seulement du rapport sur la Bulgarie (une première lecture du Thème I et du Thème II, para. 1 à 97 avait déjà été faite à l'occasion du GRECO 47).

³ Deuxième lecture du Thème II seulement et adoption du rapport sur la Bulgarie dans son intégralité (les deux lectures du Thème I avaient été faites à l'occasion du GRECO 47).

⁴ Les Rapports d'Évaluation du Troisième Cycle sur la Bulgarie et l'Azerbaïdjan ont été rendus publics le 10 novembre et le 18 novembre respectivement.

32. De plus, pour ce qui est des procédures du Troisième Cycle, le GRECO approuve la liste des pays rapporteurs pour les prochaines procédures de conformité (Greco Eval III (2010) 11F). La Pologne et la Finlande désigneront ainsi des rapporteurs pour la Suède, l'Albanie et la Belgique pour la France, l'Islande et la Roumanie pour la Norvège, l'Italie et l'Estonie pour l'Espagne, l'Arménie et la Slovénie pour l'Albanie et Andorre et le Luxembourg pour la Belgique.
33. Enfin, le GRECO note que le Secrétariat contactera bientôt les membres pour lesquels une visite d'évaluation du Troisième cycle sera programmée en 2011, et leur proposera un calendrier pour la soumission des réponses aux questionnaires et des dates pour les visites dans le pays. Les pays concernés sont les États-Unis d'Amérique, l'Ukraine, la Suisse, l'Autriche, la Fédération de Russie, Monaco et l'Italie (chronologie du Deuxième Cycle). Le calendrier des dates proposées pour les visites, y compris celles s'inscrivant dans le cadre des Premier et Deuxième Cycles conjoints (voir paragraphe 25 ci-dessus) a été fixé pour assurer une répartition équilibrée des rapports d'évaluation pour adoption entre les quatre plénières organisées chaque année et pour utiliser au mieux les ressources en 2011, au cours de ce qui sera une période de transition entre le Troisième et le Quatrième cycles d'Évaluation.

VII. Quatrième Cycle d'Évaluation

34. Le GRECO procède à un **échange de vues sur la prévention de la corruption dans les Assemblées parlementaires** avec M. Ghassan E. MOUKHEIBER, député au Liban depuis 2002 et président du Groupe de travail mondial sur l'éthique parlementaire et la conduite de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC). Sous la présidence de M. Moukheiber, le Groupe de travail a élaboré un Guide d'éthique régissant la conduite des parlementaires, en collaboration avec la *Westminster Foundation for Democracy (WFD)*. Cet ouvrage a été publié au début de l'année.
35. M. Moukheiber présente le Guide à la plénière [\(lien\)](#)⁵, donnant au passage des informations sur les diverses caractéristiques des systèmes parlementaires, la nature du rôle des parlementaires et leur position vis-à-vis de leur électorat, de l'exécutif, des structures de parti et parlementaires, des groupes d'intérêt et du grand public en général qui doivent être gardées à l'esprit, par exemple :
- la multiplicité des intérêts – parfois conflictuels – que les parlementaires sont censés représenter dans leurs fonctions (ils représentent leurs électeurs, l'intérêt public, ils demandent des comptes à l'exécutif et ils votent des lois) ;
 - les contrôles imposés par l'exécutif sur les parlementaires (par exemple, en fixant des salaires faibles) ;
 - la carrière relativement courte d'un certain nombre de députés ;
 - le caractère démocratique variable des systèmes politiques dans lesquels les parlements fonctionnent.
36. Ces caractéristiques pourraient rendre les parlementaires vulnérables à la corruption et au trafic d'influence, mais ce sont les réalités de la vie politique. D'où l'importance d'élaborer un système de règles d'éthique et de conduite, avec et par les parlementaires eux-mêmes.

⁵ Guide rédigé par Greg Power, qui en assure la direction éditoriale, au nom du Groupe de travail mondial sur l'éthique parlementaire, de la *Westminster Foundation for Democracy* et de la GOPAC.

37. En résumé, les éléments essentiels qui devraient être couverts dans un ensemble de règles d'éthique et de conduite pour les parlementaires sont i) comprendre et traiter les conflits d'intérêt, ii) poser des règles pour la transparence et la divulgation et iii) élaborer des règles pour restreindre les intérêts extérieurs. Le Guide contient une analyse détaillée des considérations à garder à l'esprit ainsi que des conseils pour déterminer le but et établir les principes d'un régime de règles d'éthique et de conduite, les modèles de mécanismes de régulation et de contrôle ainsi que pour favoriser l'instauration d'une culture favorable à une réelle mise en pratique, ces éléments étant souvent illustrés par des exemples tirés de divers systèmes parlementaires dans le monde.
38. Le Guide ne traite pas des règles applicables à l'incrimination de la corruption, celles-ci étant couvertes par la législation applicable à tout citoyen ; des règles liées à des écarts de conduite personnels de parlementaires et aux relations entre groupes politiques qui seront couvertes par le code de conduite parlementaire, et le lobbying, traité par les dispositions spécifiques applicables à ce secteur professionnel. En outre, sur ce dernier point, M. Moukheiber souligne que le rôle des parlementaires est essentiellement d'arbitrer entre des intérêts concurrents. Il est primordial que les systèmes de règles d'éthique et de conduite assurent une protection des parlementaires à l'égard d'influences abusives – comme le prône le Guide – plutôt que de chercher à réglementer les relations avec les lobbyistes, voire à interdire ces relations comme c'est le cas dans certains pays. Le lobbying fait partie de la vie politique. Il est également important de garder à l'esprit que les lobbyistes et d'autres groupes d'intérêt ne sont pas seuls en cause, les gouvernements aussi (qui ne seraient pas couverts par des règles applicables aux lobbyistes) exercent des pressions sur les parlementaires ou tentent de les influencer.
39. En conclusion, M. Moukheiber se réjouit de l'initiative du GRECO d'inclure la prévention de la corruption dans les assemblées parlementaires dans le champ de son Quatrième Cycle d'Évaluation. Il rappelle également l'article 8 de la Convention des Nations-Unies contre la corruption, des réseaux tels que la GOPAC ainsi que des initiatives nationales au sein des parlements en divers endroits du monde, qui incitent d'autres acteurs à réfléchir à l'élaboration de systèmes de règles d'éthique et de comportement. L'efficacité de ces systèmes passe par une prise en main des parlementaires eux-mêmes qui doivent se les approprier et pousser à agir positivement en s'appuyant sur ces systèmes.
40. Plus tard dans la semaine, à la suite d'une question des participants concernant la portée potentiellement très vaste de la partie du thème du Quatrième Cycle d'Évaluation du GRECO concernant "la prévention de la corruption dans ... la justice et parmi d'autres acteurs du processus pré-judiciaire et judiciaire », le Secrétaire exécutif rappelle à la plénière que le groupe de travail (**WP-Eval IV**) établi par le GRECO se réunira les 26 et 27 octobre pour examiner, entre autres, la portée du thème. Il est prévu qu'il tienne une dernière réunion au début de 2011 pour préparer des propositions raisonnées devant être soumises au GRECO pour une décision finale en mars 2011.
41. GRECO convient que la coopération avec la GOPAC, en particulier dans le contexte du Quatrième Cycle d'Évaluation du GRECO, devrait être intensifiée, notamment en invitant M. MOUKHEIBER à assister le WP-Eval IV en lui faisant part de son avis et de son expertise.

VIII. Recommandations de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

42. A leur 1085^e réunion (26 mai 2010), les Délégués des Ministres du Conseil de l'Europe ont décidé de communiquer deux recommandations de l'Assemblée

parlementaire du Conseil de l'Europe au GRECO pour information et observations éventuelles. Les deux textes s'inspirent de manière significative des travaux du GRECO.

43. Le GRECO adopte les observations relatives à la Recommandation 1916 (2010) sur "la **protection des donneurs d'alerte**" (Greco (2010) 16F Final) où il est fait référence au Programme d'action contre la Corruption adopté en 1996 par le Comité des Ministres, à la Convention civile sur la corruption (STE 174), aux mesures légales, institutionnelles et concrètes adoptées par ses membres en réponse aux recommandations que le GRECO leur a adressées dans son Deuxième Cycle d'Évaluation et à un article de fonds consacré spécifiquement à la protection des donneurs d'alerte publié dans le Septième Rapport général d'activités du GRECO (2006). Le GRECO juge que l'initiative de l'Assemblée parlementaire est opportune, car la nécessité de faire plus dans le domaine des politiques concernant le déclenchement d'alerte en général ne fait guère de doute.
44. Dans les commentaires (Greco (2010) 17F Final) adoptés sur la Recommandation 1908 (2010) sur "Le lobbying dans une société démocratique (**Code de conduite européen sur le lobbying**)", le GRECO déclare que l'élaboration d'un Code de conduite européen sur le lobbying aurait aussi des retombées positives dans la lutte contre la corruption et, en particulier, l'objectif d'établir une définition précise du lobbying pourrait aider les pays à traiter le problème du trafic d'influence et à mieux prévenir les conflits d'intérêt. A cet égard, le GRECO rappelle le Programme d'action contre la Corruption adopté en 1996 par le Comité des Ministres selon lequel l'établissement et la mise en œuvre de règles permettant de distinguer clairement le lobbying de la corruption devraient être encouragés. Pour conclure, le GRECO se déclare prêt à suivre la mise en œuvre de toutes dispositions liées à la lutte contre la corruption, si un instrument juridique était adopté pour faire suite à la recommandation de l'Assemblée parlementaire.
45. La plénière discute des efforts visant à éviter les doublons - dans ce cas, pour ce qui est des travaux menés à l'OCDE sur le thème de la protection des donneurs d'alerte. Il est admis qu'il existe un corpus commun de thèmes qui seront inévitablement examinés par les diverses structures traitant de la corruption, ce qui ne devrait donc pas empêcher le GRECO de se pencher sur ces questions lorsqu'elles relèvent des instruments du Conseil de l'Europe concernant la lutte contre la corruption. Les travaux menés par l'OCDE sont une bonne source d'information, mais il convient cependant de garder à l'esprit que bon nombre de pays membres du GRECO ne sont pas membres de l'OCDE.
46. Le Secrétariat est chargé de transmettre les observations du GRECO concernant les deux recommandations au Secrétariat du Comité des Ministres.

IX. Le GRECO et l'Union européenne

47. Le Président informe la plénière que des avancées significatives ont été faites sur la voie de l'instauration d'une coopération beaucoup plus étroite entre le GRECO et la Commission européenne. La Commission a montré qu'elle est désireuse d'envisager une certaine forme de participation aux travaux du GRECO (dont les modalités devront être examinées avec soin) et d'abandonner l'idée d'établir un autre mécanisme de monitoring produisant des rapports d'évaluation par pays. Il passe la parole au Secrétaire exécutif qui, avec M. Christos GIAKOUMPOULOS, de la Direction Générale des droits de l'homme et des affaires juridiques du Conseil de l'Europe, a récemment procédé, à la grande satisfaction du Bureau, à des discussions avec des représentants de la Commission européenne (Bruxelles, 26 août).

48. Le Secrétaire exécutif informe la plénière que, durant les discussions avec des homologues de la Commission européenne, il est apparu que la Commission européenne n'envisage pas d'établir un organisme de monitoring séparé sur le modèle du GRECO. Elle a la ferme intention de produire tous les deux ans un rapport de synthèse transversal de la situation en matière de corruption (et de lutte contre ce phénomène) en Europe. La préparation de rapports spécifiques par pays n'est pas envisagée, mais le rapport de synthèse contiendra vraisemblablement des fiches de synthèse par pays présentant la situation et les grands éléments des politiques de lutte contre la corruption dans les États membres. La Commission européenne aimerait que le GRECO apporte une contribution substantielle au rapport – il faudra discuter plus avant du format, mais la Commission envisage éventuellement un résumé des grandes conclusions des divers cycles d'évaluation du GRECO.
49. La Commission européenne doit faire rapport au Conseil européen sur les possibles modalités d'adhésion de l'Union européenne au GRECO au printemps de 2011. Il a été indiqué que la Commission européenne ne voit pas d'obstacle majeur à l'adhésion. Les modalités de l'adhésion devront être précisées dans un accord spécifique (comme prévu dans le Statut et le Règlement intérieur du GRECO qui font spécifiquement référence à l'adhésion de l'Union européenne au GRECO). Un tel accord devrait traiter, notamment, du but de l'adhésion, des modalités de la coopération, notamment la représentation durant les réunions plénières du GRECO et durant les visites d'évaluation dans les États membres de l'UE et éventuellement dans d'autres États qui pourraient souhaiter une telle représentation. Il devrait également prévoir une exploration conjointe – une fois l'UE devenue membre – des modalités pratiques d'une évaluation éventuelle des institutions de l'UE par le GRECO. La question d'une contribution financière de l'UE au GRECO devrait également être traitée. Il s'agit au plus tôt d'asseoir solidement la coopération entre les deux institutions sur une bonne base juridique et d'éviter tout écueil potentiel qui ferait obstacle à l'adhésion ; une fois l'UE membre du GRECO, des questions complexes pourront être discutées et résolues dans ce contexte.
50. Le GRECO se réjouit des informations communiquées par le Secrétaire exécutif et des progrès réalisés concernant le format que pourrait prendre la coopération entre le GRECO et l'Union européenne, notamment par l'adhésion de cette dernière au GRECO, et demande au Secrétariat de poursuivre les avancées sur cette voie avec les services pertinents de l'Union européenne.

X. Possible coopération avec le Kazakhstan

51. Le GRECO prend connaissance des informations qui lui sont communiquées par le Secrétaire exécutif au sujet du Kazakhstan, qui a réitéré son intérêt à devenir membre du GRECO. Le Kazakhstan assure en ce moment la présidence de l'OSCE et son adhésion à la Commission de Venise du Conseil de l'Europe est prévue. Pour illustrer les évaluations menées au sein de l'Union européenne, le Secrétaire exécutif évoque un rapport sur les accords de partenariat et de coopération avec les cinq États d'Asie centrale qui indique que le Kazakhstan fait désormais figure de chef de file en termes de réformes politiques, économiques et sociales et qu'il est considéré comme un modèle pour d'autres pays de la région. Il est rappelé qu'au début de la réunion, le Président s'était dit convaincu que l'adhésion au GRECO était la meilleure manière d'influer sur les progrès dans le domaine de la lutte contre la corruption, quel que soit l'État. Gardant à l'esprit l'article 4, paragraphe 4, du Statut du GRECO, la plénière procède à un échange de vues informel concernant les perspectives de coopération entre le GRECO et le

Kazakhstan, y compris l'éventualité que ce dernier devienne membre du GRECO, et décide de poursuivre l'examen de la question ultérieurement.

XI. Divers

52. La plénière est informée par le Secrétaire exécutif d'une lettre adressée par la Commissaire de l'UE responsable des Affaires intérieures Cecilia MALMSTRÖM au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe concernant la coopération entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, dans laquelle elle se dit très heureuse que les ministres des Affaires étrangères des États membres du Conseil de l'Europe aient exprimé clairement leur soutien à la poursuite du développement du dialogue et de la coopération entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, suivant les objectifs du Mémorandum d'Entente de 2007. Le Secrétaire cite un passage de cette lettre qui fait référence au rythme actuel du développement d'une coopération renforcée entre le GRECO et l'Union européenne, au sujet duquel il avait déjà fait rapport plus tôt dans la semaine : *« Je tiens à vous dire que nous sommes prêts à poursuivre notre excellente coopération dans le cadre de nos travaux conjoints pour mettre en œuvre le Programme de Stockholm et son Plan d'action dans des domaines d'intérêt commun. La Commission évalue actuellement les modalités de l'adhésion de l'UE au GRECO. Ces travaux sont menés dans le but d'élaborer une politique communautaire complète de lutte contre la corruption, tel que prévu dans le Programme de Stockholm. ⁶»*
53. A la suite des informations communiquées à ce sujet par le Secrétaire exécutif à l'ouverture de la réunion (voir paragraphe 11 ci-dessus), le GRECO note qu'un point serait inscrit à l'ordre du jour des Réunions plénières à intervalles réguliers pour permettre aux membres du Secrétariat du Conseil de l'Europe de la Direction de la Coopération de rendre compte des activités planifiées, ou en cours d'exécution, dans le domaine de la lutte contre la corruption.
54. Sur demande de l'un des participants, le GRECO demande au Bureau d'envisager d'inclure à l'ordre du jour du GRECO 49 un point au titre duquel la Délégation autrichienne pourrait communiquer à la plénière des informations actualisées sur l'Académie internationale de lutte contre la corruption (IACA).

XII. Adoption de décisions

55. Les décisions de la 48^e Réunion plénière sont adoptées, telles qu'elles figurent dans le document Greco (2010) 19F.

XIII. Futures réunions

56. Le GRECO note que le Bureau va tenir sa 55^e réunion à Strasbourg le 27 octobre 2010 et que la 49^e Réunion plénière se tiendra à Strasbourg du 29 novembre au 3 décembre 2010.

⁶ Traduction libre.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIA / ALBANIE

Mrs Helena PAPA
Inspector/Coordinator, Department of Internal Administrative Control and Anti-Corruption
Council of Ministers

ANDORRA / ANDORRE

M. Gérard ALIS EROLES
Avocat, Présidence du gouvernement

ARMENIA / ARMENIE - Apologised / Excusé

AUSTRIA / AUTRICHE

Ms Gerlinde WAMBACHER
Department 4, Federal Bureau of Anti-Corruption, BAK, Federal Ministry of the Interior

AZERBAIJAN / AZERBAIDJAN

Mr Inam KARIMOV (Head of delegation)
Chief Adviser, Law Enforcement Coordination Department, Administration of the President of the Republic

Mr Kamran ALIYEV
Head of Anti-Corruption Department, Prosecutor General's Office

Mr Rovzat GASIMOV
Head of International Relations Department, Central Election Commission

BELGIUM / BELGIQUE

M. Frederik DECRUYENAERE (Chef de délégation)
Attaché au Service du droit pénal spécial, Service Public Fédéral Justice (SPF Justice)

M. Paul MULS
Premier conseiller de direction, Secrétaire de la commission de contrôle des dépenses électorales
Chambre des représentants

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Mr Sead TEMIM
Prosecutor, Federal Prosecutor's Office of the Federation of Bosnia and Herzegovina

BULGARIA / BULGARIE

Mr Georgi RUPCHEV (Head of delegation)
State Expert, Directorate of International Cooperation and European Affairs, Ministry of Justice

Ms Irena BORISOVA
Head of Department of International Cooperation and Legal Assistance in Criminal Matters
Directorate of International Cooperation and European Affairs, Ministry of Justice

Mr Valeriy DIMITROV
Professor, President of the Bulgarian National Audit Office

Ms Iskra BELOVSKA
Chief Auditor, Bulgarian National Audit Office

Ms Snezhina DIMITROVA
Chief Expert, International Relations, Bulgarian National Audit Office

CROATIA / CROATIE

Mr Marin MRČELA (Head of delegation)
Vice-Président du GRECO – Vice-President of GRECO
Justice of the Supreme Court

CYPRUS / CHYPRE

Mrs Rena PAPAETI-HADJICOSTA
Senior Counsel of the Republic, Law Office of the Republic of Cyprus

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Mr Tomáš HUDECEK
Legal expert, Department for International Programmes and Cooperation, Ministry of Justice

Ms Marta LÉBLOVÁ
Expert, Public Administration Section, Ministry of the Interior

Mr Karel KOUBA (Evaluator – Azerbaijan)
Vice-Dean for International Affairs, University of Hradec Králové

DENMARK / DANEMARK

Mr Flemming DENKER (Head of delegation)
Deputy Director, Public Prosecutor for Serious Economic Crime

ESTONIA / ESTONIE

Mrs Mari-Liis SÖÖT (Head of delegation)
Head of Criminal Statistics and Analysis Division, Criminal Policy Department, Ministry of Justice

FINLAND / FINLANDE

Mr Kaarle J. LEHMUS (Head of delegation)
Inspector General of the Police, National Police Board

FRANCE

M. Jean ALEGRE
Chargé de mission auprès du directeur des affaires juridiques, Ministère des Affaires étrangères et européennes

M. François BADIE
Chef du Service Central de Prévention de la Corruption (SCPC), Ministère de la Justice et des Libertés

Mme Solène DUBOIS
Magistrat, Ministère de la Justice, Direction des Affaires Criminelles et des Grâces

M. Stéphane GAUVIN (évaluateur – Bulgarie)
Adjoint au Chef du Service Juridique de la Responsable du pôle des partis politiques Commission Nationale des Comptes de Campagne et des Financements Politiques (CNCCFP)

M. Yves Marie DOUBLET (consultant – Serbie)
Directeur adjoint, Assemblée Nationale, Services des affaires juridiques, Division contrôle et études juridiques

GEORGIA / GEORGIE

Mr Otar KAKHIDZE
Head of Analytical Department, Ministry of Justice

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Henner Jörg BOEHL
Head of Division, Electoral Law, Party Law, Ministry of the Interior

Ms Nora KAISER
Deputy Head of Division, Economic Crime, Computer Crime, Corruption-related Crime and Environmental Crime, Federal Ministry of Justice

GREECE / GRECE

Mr Demosthenis STINGAS
Judge of First Instance of Thessaloniki, Hellenic Ministry of Justice

HUNGARY / HONGRIE

Ms Viktoria SOOS
Legal Advisor, Department of Criminal Law Legislation, Ministry of Justice

ICELAND / ISLANDE - Apologised / Excusé**IRELAND / IRLANDE**

Ms Aileen HARRINGTON
Assistant Principal Officer, Criminal Law Reform, Department of Justice and Law Reform

ITALY / ITALIE

Mme Anna PAGOTTO
Judge, Ministère de la Justice, Direction Générale de la justice pénale

Mr Silvio BONFIGLI (member of Italian delegation and evaluator – Serbia)
Head of Justice, European Union Rule of Law Mission in Kosovo, (EULEX KOSOVO)

Mr Fabrizio GANDINI (evaluator – Azerbaijan)
Judge, Tribunal of Rome

LATVIA / LETTONIE

Mr Alvis VILKS (Head of delegation)
Deputy Director, Corruption Prevention and Combating Bureau

Ms Dace DUBOVA
Senior specialist, International Cooperation Division, Corruption Prevention and Combating Bureau

LIECHTENSTEIN

Mr Peter C. MATT (Head of delegation)
Diplomatic Officer, Office for Foreign Affairs

LITHUANIA / LITUANIE

Ms Aušra BERNOTIENE (Head of delegation)
Director, Department of International Law , Ministry of Justice

Ms Elena KONCEVICIUTE
International Relations Officer, International Cooperation Division, Special Investigation Service

Mr Rolandas TILINDIS (evaluator – Serbia)
Chief Prosecutor, International Relations and Legal Assistance Division, Prosecutor General's Office

LUXEMBOURG

M. Jean BOUR (Chef de délégation)
Procureur d'Etat, Parquet du Tribunal d'Arrondissement de Diekirch

MALTA / MALTE

Mr Leonard CARUANA
Advocate, Attorney General's Office

MOLDOVA

Mme Cornelia VICLEANSCHI (Chef de délégation)
Procureur, Chef de la Section Générale, Bureau du Procureur Général

MONACO

Mme Ariane PICCO-MARCOSSIAN (Chef de délégation)
Directeur, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)

M. Robert COLLE
Secrétaire Général du Ministère d'Etat, Palais de Justice

Mme Corinne LAFOREST DE MINOTTY
Inspecteur Général de l'Administration

M. André MUHLBERGER
Directeur de la Sûreté Publique

Mme Marie-Pascale BOISSON
Conseiller Technique au Département des Finances et de l'Économie

M. Thierry PERRIQUET
Conseiller à la Cours d'Appel, Palais de Justice

Mme Antonella SAMPO-COUMA
Administrateur Principal à la Direction des Services Judiciaires

M. Frédéric COTTALORDA
Chef de Division au Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)

MONTENEGRO

Mr Dušan DRAKIC
Advisor, Directorate for Anti-Corruption Initiative

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Ms Nicole VISSCHER (Head of delegation)
Senior policy advisor, Ministry of Justice

Mr Harry DE WIT
Programme manager, Public administrative integrity, Directorate Public Sector Employment,
Ministry of the Interior and Kingdom Relations

Ms Kimberly TIELEMANS
Policy Advisor, Ministry of Justice

NORWAY / NORVEGE

Mr Jens-Oscar NERGÅRD
Senior Adviser, Ministry of Government Administration and Reform

Mr Christian Fredrik HORST (member of Norwegian delegation and evaluator – Serbia)
Deputy Director General, Ministry of Government Administration and Reform

POLAND / POLOGNE - Apologised / Excusée

PORTUGAL

Mr António FOLGADO
Senior Legal Advisor, Directorate General for Justice Policy, Ministry of Justice

Mme Mónica GOMES
Direction Général de la Politique de Justice

Mr Paulo PINTO DE ALBUQUERQUE (evaluator – Bulgaria)
Professor of law, College of Law of Illinois, IL, USA, Faculty of Law of the University of Lisbon

ROMANIA / ROUMANIE

Ms Anca CHELARU (Head of delegation)
Deputy Director, Department for Relations with the Public Ministry, Prevention of Crime and
Corruption, Ministry of Justice and Citizens Freedoms

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Mr Aleksandr BUKSMAN (Head of delegation)
First Deputy Prosecutor General, Prosecutor General's Office

Mr Oleg PLOKHOI
Deputy Head of Presidential Department for Civil Service and Human Resources, Administration of
the President

Mr Aslan YUSUFOV
Deputy Head of Directorate, Head of Section of supervision over implementation of anti-corruption legislation, Prosecutor General's Office

Mr Andrei ILYIN
Councillor, Presidential Department for Civil Service and Human Resources

SAN MARINO / SAINT MARIN

M. Eros GASPERONI (Chef de délégation)
Premier Secrétaire, Ministère des affaires étrangères

M. Stefano PALMUCCI
Agent du Ministère de la justice

REPUBLIC OF SERBIA / REPUBLIQUE DE SERBIE

Ms Zorana MARKOVIC (Head of delegation)
Director, Anti-Corruption Agency

Mr Slobodan BOSKOVIC
Assistant Minister, Ministry of Justice

Ms Vesna JEVTIC
Senior Legal Advisor, Unit for party funding, Ministry of Finance

Ms Aleksandra KOSTIC
Senior Public Relations Advisor, Anti corruption Agency

Ms Olgica MILORADOVIC
Deputy Republic Prosecutor, Republic Prosecutor's office, Anti corruption department

Mr Djordje VUKOVIC
Programme Director, CeSID (NGO - Centre for Free Elections and Democracy)

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Mr Ronald KAKAŠ
Director of the Strategic Analysis and International Cooperation Department, Bureau of the Fight Against Corruption, Police Headquarters of the Slovak Republic, Ministry of the Interior

SLOVENIA / SLOVENIE

Mr Drago KOS
President of GRECO / Président du GRECO
Chairman, Commission for the Prevention of Corruption

Ms Vita HABJAN
Assistant Head, Sector for Prevention, Commission for the prevention of corruption

Mr Jurij TOPLAK (evaluator – Serbia)
Assistant Professor, Faculty of Law Maribor, University of Maribor Law School

SPAIN / ESPAGNE

Mr Rafael VAILLO
Technical Counsellor, D.G. for International Cooperation, Ministry of Justice

SWEDEN / SUEDE

Mr Olof NYMAN
Legal Adviser, Division for Criminal Law, Ministry of Justice

SWITZERLAND / SUISSE

M. Olivier GONIN
Collaborateur scientifique, Unité du droit pénal international, Office fédéral de la justice

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" / "L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE"

Ms Slagjana TASEVA (Head of delegation)
Professor in Criminal Law, European University

TURKEY / TURQUIE

Mr Mete DEMIRCI
Inspector, Prime Minister's Office

Mr Ahmet ULUTAS
Judge, Ministry of Justice, Adalet Bakanliđi

Mr Ömer Faruk GENCKAYA (evaluator – Azerbaijan)
Professor, Marmara University SBMYO

UKRAINE

Ms Valeria LUTKOVSKA (Head of delegation)
Deputy Minister of Justice, Ministry of Justice

Ms Olena SMIRNOVA (member of Ukrainian delegation and evaluator - Azerbaijan)
Head of Unit responsible for development of anticorruption policy, Ministry of Justice

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI - Apologised / Excusé

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Mr Richard M. ROGERS (Head of delegation)
Senior Counsel to the Assistant Attorney General, Criminal Division, Department of Justice

PRESIDENT OF THE STATUTORY COMMITTEE OF GRECO / PRÉSIDENT DU COMITÉ STATUTAIRE DU GRECO - Apologised / Excusé

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE - Apologised / Excusé

REPRESENTATIVE OF THE CDCJ / REPRÉSENTANT DU CDCJ - Apologised / Excusé

REPRESENTATIVE OF THE CDPC / REPRÉSENTANT DU CDPC

Mr Damir VEJO
Deputy Director, Ministry of Security of Bosnia and Herzegovina

OBSERVER UNITED NATIONS – UNODC / OBSERVATEUR NATIONS UNIES – ONUDC - Apologised / Excusé

OBSERVER OECD / OBSERVATEUR OCDE - Apologised / Excusé

GRECO EVALUATION TEAMS / EQUIPES D'ÉVALUATION DU GRECO

**Third Round Evaluation report on Bulgaria /
Rapport d'Évaluation du Troisième Cycle sur la Bulgarie**

Theme II – Party Funding / Financement des partis politiques

M. Stéphane GAUVIN
Adjoint au Chef du Service Juridique de la Responsable du pôle des partis politiques Commission Nationale des Comptes de Campagne et des Financements Politiques (CNCCFP)

Mr Paulo PINTO DE ALBUQUERQUE
Professor of law, College of Law of Illinois, IL, USA, Faculty of Law of the University of Lisbon

Third Round Evaluation report on Azerbaijan
Rapport d'Évaluation du Troisième Cycle sur l'Azerbaïdjan

Theme I – Incriminations

Mr Fabrizio GANDINI
Judge, Tribunal of Rome

Ms Olena SMIRNOVA
Head of Unit responsible for development of anticorruption policy, Ministry of Justice

Theme II - Party Funding / Financement des partis politiques

Mr Ömer Faruk GENCKAYA
Professor, Marmara University SBMYO

Mr Karel KOUBA
Vice-Dean for International Affairs, University of Hradec Králové

Ms Ülle MADISE – **Apologised / Excusée**
Legal adviser to the President, President's Office

Third Round Evaluation report on Serbia /
Rapport d'Évaluation du Troisième Cycle sur la Serbie

Theme I – Incriminations

Mr Silvio BONFIGLI
Head of Justice, European Union Rule of Law Mission in Kosovo, (EULEX KOSOVO)

Mr Rolandas TILINDIS
Chief Prosecutor, International Relations and Legal Assistance Division, Prosecutor General's Office

Theme II - Party Funding / Financement des partis politiques

Mr Christian Fredrik HORST
Deputy Director General, Ministry of Government Administration and Reform

Mr Jurij TOPLAK
Assistant Professor, Faculty of Law Maribor, University of Maribor Law School

M. Yves Marie DOUBLET
Directeur adjoint, Assemblée Nationale, Services des affaires juridiques, Division contrôle et études juridiques – scientific expert

RAPPORTEURS

**Joint First and Second Round Compliance Report / Rapport de Conformité du Premier et
Deuxième Cycles Conjoints**

Monaco

M. Jean BOUR (Luxembourg)
M. Olivier GONIN (Switzerland/Suisse)

Third Round Compliance Report / Rapport de Conformité du Troisième Cycle

Latvia / Lettonie

Mr Flemming DENKER (Denmark/Danemark)
Mr Tomáš HUDECEK (Czech Republic/République tchèque)

Exchange of views on the prevention of corruption in Parliamentary Assemblies
Echange de vues concernant la prévention de la corruption
dans les Assemblées parlementaires

Mr Ghassan E. MOUKHEIBER, Chair of the Global Task Force on Parliamentary Ethics and Conduct,
Global Organization of Parliamentarians against Corruption

COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mr Wolfgang RAU, Executive Secretary of GRECO / *Secrétaire Exécutif du GRECO*

Assistant / Assistante

Ms Elspeth REILLY, Personal Assistant to the Executive Secretary / *Assistante Particulière du Secrétaire Exécutif*

Administrative Officers / Administrateurs

Mr Björn JANSON

M. Christophe SPECKBACHER

Ms Laura SANZ-LEVIA

Ms Tania VAN DIJK

Ms Sophie MEUDAL-LEENDERS

Mr Michael JANSSEN

Central Office / Bureau Central

Ms Penelope PREBENSEN, Administrative Assistant / *Assistante Administrative*

Mme Laure PINCEMAILLE, Assistant / *Assistante*

Mme Marie-Rose PREVOST, Assistant / *Assistante*

Webmaster

Ms Simona GHITA, Directorate General of Human Rights and Legal Affairs / *Direction générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques*

Mme Marie-Rose PREVOST, GRECO

Interpreters / Interpretes

Mr Grégoire DEVICTOR

Mme Bettina LUDEWIG

Mme Isabelle MARCHINI

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

1. Opening of the meeting / *Ouverture de la réunion* **09h30**
 2. Adoption of the agenda / *Adoption de l'ordre du jour*
 3. Information from the President, Delegations and the Executive Secretary (including on Bureau 54) / *Informations du Président, des Délégations et du Secrétaire Exécutif (y compris sur le Bureau 54)*
 4. **First reading** of draft Third Round Evaluation Reports on: / **Première lecture** des projets de Rapports d'Évaluation du Troisième Cycle sur :

Bulgaria – Theme II / Bulgarie – Thème II, paras. 98 et seqq.	(Monday/lundi)
Azerbaijan – Theme I / Azerbaïdjan – Thème I	(Monday/lundi)
Serbia – Theme II / Serbie – Thème II	(Tuesday morning/mardi matin)
Serbia – Theme I / Serbie – Thème I	(Tuesday afternoon/mardi après-midi)
Azerbaijan – Theme II / Azerbaïdjan – Thème II	(Wednesday/mercredi)
 5. Examination and adoption of the Joint First and Second Round Compliance Report on **Monaco** / *Examen et adoption du Rapport de Conformité des Premier et Deuxième Cycles Conjointes sur Monaco*
 6. Examination and adoption of the Addendum to the Joint First and Second Round Compliance Report on **Azerbaijan** / *Examen et adoption de l'Addendum au Rapport de Conformité des Premier et Deuxième Cycles Conjointes sur l'Azerbaïdjan*
 7. Examination and adoption of the Addenda to the Second Round Compliance Reports on **Moldova** and **Portugal** / *Examen et adoption de l'Addenda aux Rapports de Conformité du Deuxième Cycle sur la Moldova et le Portugal*
 8. Examination and adoption of the Third Round Compliance Report on **Latvia** / *Examen et adoption du Rapport de Conformité du Troisième Cycle sur la Lettonie*
 9. Parliamentary Assembly Recommendations 1908 (2010) on Lobbying in a democratic society (European Code of conduct on lobbying) and 1916 (2010) on the protection of "whistle-blowers" – Adoption of comments approved by Bureau 54 / *Recommandations 1908 (2010) de l'Assemblée Parlementaire sur le lobbying dans une société démocratique (Code européen de bonne conduite en matière de lobbying) et 1916 (2010) sur la protection des « donneurs d'alerte » – Adoption de commentaires approuvés par le Bureau 54*
10. Fourth Evaluation Round: *Exchange of views on Corruption Prevention in Parliamentary Assemblies – keynote speaker: Mr Ghassan E. MOUKHEIBER, Global Organization of Parliamentarians Against Corruption (GOPAC) (**Thursday, 10h30 – 12h30**) / Quatrième Cycle d'Évaluation : *Échange de vues sur la Prévention de la Corruption au sein des assemblées parlementaires – Intervenant principal : M. Ghassan E. MOUKHEIBER, Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (**jeudi, 10h30 – 12h30**)
11. Possible cooperation with Kazakhstan – exchange of views / *Coopération éventuelle avec le Kazakhstan – échange de vues*
 12. Third Evaluation Round – composition of the Teams in charge of the evaluation of Austria, Italy, Monaco, Russian Federation, Switzerland and Ukraine (Bureau 54 proposals) / *Troisième Cycle d'Évaluation – composition des équipes chargées de l'évaluation de l'Autriche, l'Italie, Monaco, la Fédération de Russie, la Suisse et l'Ukraine (propositions du Bureau 54)*

13. Third Round Compliance Procedure regarding Albania, Belgium, France, Norway, Spain and Sweden – Selection of rapporteur countries (Bureau 54 proposals) / *Procédure de conformité du Troisième Cycle à l'égard l'Albanie, la Belgique, la France, la Norvège, l'Espagne et la Suède – Sélection de (pays) rapporteurs (propositions du Bureau 54)*
14. **Second reading** and adoption of the draft Third Round Evaluation Reports on Bulgaria**, Serbia and Azerbaijan (**Friday**) / **Deuxième lecture** et adoption des projets de Rapports d'Evaluation du Troisième Cycle sur la Bulgarie**, la Serbie et l'Azerbaïdjan (**vendredi**)
15. Miscellaneous / *Divers*
16. Adoption of decisions / *Adoption des décisions*
17. Dates of next meetings / *Dates des prochaines réunions*

* Heads of delegation are **invited to comment on:**

- i. specificities of preventing corruption in parliamentary assemblies (i.e. what makes ethics regimes for members of parliament different from those for public officials in general);
- ii. obstacles to developing ethics regimes for parliamentary assemblies;
- iii. examples of good practice.

* Les chefs de délégations sont **invités à communiquer leurs remarques sur :**

- i. les traits distinctifs de la prévention de la corruption au sein des assemblées parlementaires (plus particulièrement, ce qui différencie les régimes déontologiques pour les parlementaires de ceux applicables aux agents publics en général) ;
- ii. les obstacles au développement de régimes déontologiques pour les assemblées parlementaires ;
- iii. des exemples de bonne pratiques.

** Second reading of Theme II "Party Funding" only and adoption of the report on Bulgaria as a whole (both readings of Theme I "Incriminations" were carried out at GRECO 47 – June 2010) / *Deuxième lecture seulement du Thème II "Financement des partis politiques" et adoption du rapport sur la Bulgarie dans son ensemble (les deux lectures du Thème I "Incriminations" ont été effectuées lors de GRECO 47 – juin 2010)*